

# CONTRAT D'ABONNEMENT 2019

## UN VERGER-MARAICHER EN AUTO-RECOLTE SUR ABONNEMENT

Ce contrat spécifie les engagements réciproques de la Ferme du Clos Frémur et des abonné(e)s concernant la production et la mise à disposition de légumes et plantes aromatiques biologiques de avril 2019 à décembre 2019, en auto-récolte sur abonnement.

La parcelle agricole concernée porte le nom de « la Ruelle » et est située rue Maréchal Juin à ANGERS. L'accès se fera par la rue François Mauriac.

### **Le producteur**

La Ferme du Clos Frémur

Chemin de la Piquellerie  
49130 Sainte Gemmes-sur Loire  
Tel : 06 32 40 99 17  
Mail : sebastien@leclosfremur.fr

### **Le consommateur**

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP + Ville :

Tel :

Mail :

### **1. Les engagements de la Ferme du Clos Frémur :**

- Cultiver une offre variée de légumes et plantes aromatiques de saison, pour la consommation des abonné(e)s ; la consommation n'intégrant pas la congélation, la mise en conserves, la redistribution ou la revente.
- Cultiver la parcelle selon les règles de l'agriculture biologique et écologique. La Ferme du Clos Frémur s'engage à :
  - utiliser des variétés principalement population et à produire ses plants à la ferme
  - n'utiliser que des engrais organiques et à utiliser largement les engrais verts pour maintenir la fertilité et la vie biologique du sol
  - mettre en place des rotations longues des cultures pour limiter les ravageurs et les maladies
  - limiter l'usage de paillage plastique non réutilisable et de ressources jetables.
- Permettre la récolte des légumes de avril 2019 à décembre 2019. L'abonnement court donc sur 9 mois.
- Ramasser, stocker pour hivernage les légumes de conservations le nécessitant et à les mettre à disposition, au fur et à mesure des besoins dans un abri.
- Répartir entre les abonné(e)s tout excédent de production sans en faire le commerce à l'extérieur.
- Mettre à disposition des abonné(e)s des fourches bêches afin de récolter les légumes racines.
- Mettre à disposition un abri pour les adhérent(e)s et abonné(e)s.

### **2. Engagement de l'abonné(e) :**

- L'accès à la parcelle maraîchère est conditionné au paiement d'un abonnement et d'une adhésion auprès de l'association « la Cueillette du Clos Frémur » qui s'effectue en fin d'année, au plus tard fin décembre. L'abonnement ne s'arrête pas pendant les vacances.
- Je récolte en toute liberté et toute confiance, sans contrôle des maraîchers, les quantités

correspondantes aux nombres de parts souscrites dans mon abonnement.

- Je récolte selon les consignes hebdomadaires du maraîcher reçues par mail et indiquées dans l'abris. Elles sont complétées sur la parcelle par un étiquetage rigoureux des variétés. Des drapeaux de couleur indiquent les planches de cultures récoltables. Le mail hebdomadaire précise notamment les quantités récoltables maximum pour un partage équitable entre tous les abonné(e)s (en unité, en mètre linéaire ou en volume).
- J'accepte les fluctuations éventuelles du contenu de la part en fonction des conditions météorologiques ou tout aléas sur la culture ; une manière de soutenir l'agriculture paysanne.
- Je m'engage à venir faire mes récoltes entre le lever et le coucher du soleil.
- Je me munis de mon propre panier ou sac, d'un couteau et/ou d'un sécateur de récolte. Un compost sera mis à ma disposition au champ.
- Je suis le ou la seul(e) à venir faire la récolte (avec mes proches). Des personnes tierces seront autorisées uniquement en cas d'urgence, et après l'avoir communiqué auprès de l'association.
- Je m'engage à participer à des chantiers dirigés par l'association qui auront pour but la découverte des techniques maraîchères.
- Les adultes sont responsables de leurs enfants. Les chiens sont tolérés mais seront attachés à l'entrée du champ avant d'aller récolter.

### 3. Un abonnement :

- Un abonnement est composé de une à plusieurs part(s), en fonction de la taille et des besoins de l'abonné(e) et ses proches (enfants et/ou conjoints).
- En 2019, la production sera divisée et chaque part à un prix conseillé de **165 €** pour un adulte et 82,5 € pour un enfant. Le paiement se fera en **3 chèques prélevé en janvier, juin et septembre.**

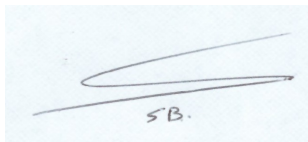
**Résiliation : En cours d'année le contrat ne peut être résilié. Si je souhaite me tourner vers un autre mode d'achat, je m'engage à rechercher une personne qui prendra en charge ma ou mes parts.**

## Abonnement 2019

	Nombre	Prix		
Part(s)adulte(s)	X	<b>165,00 €</b>	=	
Part(s) enfant(s)	X	<b>82,50 €</b>	=	
Soutien libre au maraicher				
<b>TOTAL</b>			=	

Fait à Angers, le / / .

Signature Ferme du Clos Frémur :



Signature abonné(e) :